### Compte-rendu du Conseil Municipal du 07/04/2015 à 20 heures Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 31/03/2015

PRESENTS: MM. BALMAIN Robert, BALMAIN Bernard, BAUDRAY Sandrine, DIDIER

Christian, CHAIX Michel, DIDIER Guy, NOVEL Yoann, VERMEULEN Jean

ABSENTS: MM. BAUDRAY Fabrice, GHABRID Karim, CABARET Valérie

#### 1/ Approbation du budget primitif 2015 du CCAS

Monsieur le Président présente à la Commission Administrative du CCAS le budget primitif 2015 du CCAS.

<u>Décision</u> : Approbation du budget primitif 2015 du CCAS s'élevant à 3000 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à zéro € en recettes et dépenses d'investissement

# 2/ Aménagement sécuritaire de la route départementale 926 entre le Four Vieux et Les Choseaux : enquête parcellaire

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la route départementale 926 entre les lieux-dits Four Vieux et les Choseaux comprenant des travaux de mise en sécurité, travaux de calibrage de chaussée, aménagement d'un cheminement piéton, création d'aires de stationnement et d'emplacements pour collecte des ordures ménagères. Il précise que ce projet a fait l'objet d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du 3 novembre au 21 novembre 2014 inclus. A l'issue de celle-ci, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable le 16 décembre 2014 sur l'utilité publique de l'opération. La commune ne disposant pas de la maîtrise foncière, une négociation a été engagée auprès de tous les propriétaires concernés afin d'acquérir les terrains par la voie amiable. Mais vu la difficulté à obtenir la totalité de la maîtrise foncière, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager une procédure d'enquête parcellaire afin d'acquérir les parcelles nécessaires à la réalisation de ces aménagements.

<u>Décision</u>: Approbation du dossier d'enquête parcellaire, décision d'instruction d'une enquête parcellaire, demande à Monsieur le Sous-Préfet d'engager l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité, autorisation à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires aux acquisitions foncières à intervenir et à poursuivre la procédure d'expropriation et décision d'inscrire au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

## 3/ Achat de parcelles lieu-dit Le Revoux : régularisation foncière du tracé de la voie communale du Revoux

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal la délibération du 20 août 2012 relative à l'achat du terrain cadastré sous le n° F1241, lieu-dit Le Revoux pour une superficie de 82 m² afin de régulariser le tracé du chemin communal. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles cadastrées sous les n° F1241 pour 82 m² et F1240 pour 12 m² à raison de 30 € le m².

<u>Décision</u>: Acquisition des parcelles cadastrées sous les numéros F1241 et F1240, lieu-dit Le Revoux pour une superficie globale de 94 m² appartenant à Mr et Mme CHARPIN René domiciliés à GASSIN (83) afin de régulariser le tracé du chemin communal, fixation du prix du m² à 30 € et autorisation à Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires et notamment l'acte notarié.

#### 4/ Organisation de circulation des bus urbains les samedis durant l'hiver 2015/2016

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le SIVOM des Arves est chargé d'organiser les services de bus urbains durant les saisons d'hiver : navettes intra-communale. Jusqu'à présent et au vu de la configuration de la route de traversée du village, les bus arrivant

sur notre commune les samedis doivent se garer sur le parking communal du Plan du Moulin et le SIVOMA affrétait un ou plusieurs bus afin de transporter les clients jusqu'à leurs résidences situées au sommet de la station.

La conjoncture devenant difficile et les coûts des transports ne cessant d'augmenter, Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal :

- de ne plus mettre à disposition de bus afin d'assurer le transfert des vacanciers les samedis entre le Plan du Moulin et le sommet de la station
- d'informer les résidences de tourisme de cette nouvelle mesure afin que les gestionnaires des résidences puissent prendre leur disposition et affréter des cars pour le transfert de leurs vacanciers
- de programmer un seul bus urbain (navette station) hors périodes scolaires les samedis.

**<u>Décision</u>** : Approbation des propositions de Monsieur le Maire énoncées ci-dessus.

### 5/ Approbation du budget primitif 2015 des Remontées Mécaniques

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2015 des Remontées Mécaniques.

<u>Décision</u>: Approbation du budget primitif 2015 des remontées mécaniques s'élevant à  $0 \in$  en recettes et dépenses de fonctionnement et à 45371 € en recettes et dépenses d'investissement

#### 6/ Fixation des taux des taxes directes locales 2015

**Décision**: Fixation des taux des taxes directes locales comme suit :

- taxe d'habitation : 20,84 %

taxe sur le foncier bâti : 18,36 %taxe sur le foncier non bâti : 86,65 %

- CFE: 32,10 %

#### Arrivée de Mme CABARET Valérie

#### 7/ Montant des subventions 2015 aux associations

<u>Décision</u>: Fixation des montants des subventions aux associations pour l'année 2015 comme suit :

- Office de Tourisme :	300000 €
- Les Petits Diables :	75000 €
- Club des Arves :	600€
- Ski Club L'Etendard :	26000 €
- Souvenir Français :	350 €
- Arvan Tennis Club:	1000 €
- ASPECTS :	2500 €
- St Jean Baptiste	1000 €
- St So Air Force	1000 €

Inscription des crédits nécessaires au budget 2015 de la commune

# 8/ Approbation des conventions entre les associations et la Commune : Office de Tourisme, Ski Club, Les Petits Diables et Arvan Tennis Club

<u>Décision</u>: Approbation des conventions entre les associations et la Commune : Office de Tourisme, Ski Club, Les Petits Diables et Arvan Tennis Club

## 9/ Subvention du budget primitif 2015 de la Commune au budget primitif 2015 des Remontées Mécaniques

<u>Décision</u>: Décision de verser une subvention du budget de la commune au budget des remontées mécaniques s'élevant à 78371 € en section d'investissement (du compte 2041642 au compte 1314) en règlement des annuités d'emprunt et autorisation à Monsieur le Maire pour inscrire ces montants sur les budgets respectifs et à signer tous documents nécessaires.

### 10/ Approbation du budget primitif 2015 de la Commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2015 de la Commune.

<u>Décision</u>: Approbation du budget primitif 2015 de la Commune s'élevant à 2 219 289 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 403 708 € en recettes et dépenses d'investissement

La séance est levée à 22h45.